



SYNDICAT MIXTE BRESSE VAL-DE-SAONE

Adresse de correspondance :

Mairie de Pont-de-Vaux

66 rue Maréchal de Lattre de Tassigny

01190 PONT-DE-VAUX

Tél. : 03 85 38 01 82

Port. : 06 78 66 14 55

Mail : scotbressevaldesaone@gmail.com

Réunion publique du 1^{er} juillet 2021 à Replonges

Compte-rendu

Liste des représentants :

- M. Guillermin, Président du SCoT BVS
- M. Jacquet, Vice-Président du SCoT BVS
- M. Vernoux, Vice-Président du SCoT BVS
- M. Gentil, bureau du SCoT BVS

Présentation du bureau d'études :

- Mme Christ, URBICAND

Objet de la réunion : Réunion publique de présentation du PADD

Cette première réunion publique a permis de présenter la définition d'un SCoT et son utilité, ainsi que le projet d'aménagement et de développement durable dans les grandes lignes.

Plusieurs remarques et interrogations de la part de la population ont pu être faites sur différentes thématiques :

- L'ambition démographique semble élevée, cela va générer un besoin en logements supplémentaires, des voitures en plus sur les routes et d'autres besoins en plus. Comment vous compter réduire la consommation des espaces avec une augmentation de la population ?

La production de logements qui est prévue pourra se faire de trois manières, d'une part en renouvellement urbain et reconquête des logements existants, ce qui permet de produire du logement sans utiliser de foncier. D'autre part, en construisant des logements au sein du tissu urbain actuel et en favorisant la densification des espaces existants. Enfin, la construction neuve en zone d'extension urbaine va indéniablement consommer des espaces naturels mais cela concerne beaucoup moins d'espaces que ces 10 dernières années.

- Les territoires voisins ont-ils été pris en compte dans l'élaboration de cette stratégie ? en effet, Mâcon est le « poumon » de Bresse Val de Saône en matière d'emplois et de services

Le diagnostic et l'établissement des enjeux ont été réalisés au regard du territoire Bresse Val de Saône et au regard des territoires voisins ainsi que de leurs échanges. Par ailleurs, le SCoT du Mâconnais Sud Bourgogne étant en cours d'élaboration également, des réunions inter-scot ont déjà pu se tenir.

- Une question concernant la définition des logements sans fonciers et les objectifs chiffrés et leur répartition

Le SCoT répartit les objectifs de production de logements sans foncier par EPCI et c'est ensuite au PLUi de bien les répartir sur le territoire.

- Un habitant remarque que la protection des espaces verts et naturels a bien été prise en compte et félicite le SCoT pour cela
- Un habitant précise que la Région est compétente en matière de mobilité ferroviaire et que le développement des gares et de leurs usages dépend essentiellement du maintien de celles-ci et des fréquences de passages des trains. La région doit être plus sensibilisée à ce problème.
- En matière de logements sociaux, il sera nécessaire de trouver des bailleurs sociaux qui veulent bien travailler sur le territoire. D'une manière générale, les bailleurs sociaux n'ont plus construits de logements ces dernières années, voir ont démolit certains logements du parc en mauvais état plutôt que de les rénover.

Le bureau d'études précise que cette situation pourrait évoluer avec le plan de relance.

- Un habitant demande si les constructions de logements ne pourront se faire que dans les dents creuses ou également en zone d'extension. Cette question relève plutôt du PLUi car le SCoT donne des objectifs généraux.